

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : Marc GARROCQ – Alain BASSI - Nathalie LAMERE – Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Jean-Paul FRANCOIS - Richard DURAND - Bernard SOLANET

Par pouvoir : Daniel GAROBY à Marc GARROCQ – Stéphanie BAECKE à Nathalie LAMERE – Annick NEBOUT à Jean-Paul FRANCOIS

Absents : Pierre TOROND – Emmanuelle PEYREGNE – Christophe BONNET

Secrétaire de séance : Jean GRASPAIL

Ordre du jour :

- 1 – Participation au FSL 2019
- 2 – Demande de subvention au titre des amendes de police
- 3 – Tarif et règlement de location de la salle « Vigneau »
- 4 - Questions diverses

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de suspension du projet de réorganisation des services des finances publiques

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 – PARTICIPATION AU FSL

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur la participation de la commune au FSL. Ce fond permet de venir en aide aux personnes en difficultés financières passagères pour assumer le paiement des loyers, assurances et charges locatives diverses. Le Conseil Général, qui en a la compétence depuis 2005, a mis en place une répartition équitable de cette charge pour les communes en fonction du nombre d'habitants.

Le comité départemental a approuvé, cette année, une diminution exceptionnelle de la participation globale des partenaires financeurs. Ils ont décidé de ne mobiliser que 60% des contributions.

Compte tenu du versement de la commune en 2018, la participation a été appréciée en conséquence, soit 83,30 €. Le conseil approuve à l'unanimité cette participation.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour diverses fournitures de voirie (panneaux de signalisation). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 -TARIF ET REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « G. ET H. VIGNEAU »

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de déterminer les conditions dans lesquelles la salle communale « G. et H. VIGNEAU » peut être utilisée et d'en fixer les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 1 abstention (S. BAECKE) décide de fixer les tarifs de location de cette salle comme suit :

- Pour les associations locales : gratuit
- Pour les entreprises et personnes de la commune : 250 €
- Pour les entreprises et personnes extérieures : 450 €

Un chèque de caution de 800 € sera demandé.

Il est également proposé un service de nettoyage par les services communaux pour la somme de 50 €.

4 – DEMANDE DE SUSPENSION DU PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES HAUTES-PYRENEES

Monsieur le maire expose au conseil que le projet de réorganisation des services des finances publiques prévoit la suppression de près de 135 trésoreries dont Lannemezan et Lourdes et d'un service public de proximité pour les citoyens et les collectivités locales qui devront parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs fonds.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la suspension du projet et le maintien, à minima, d'une trésorerie de proximité ainsi que le maintien des services des impôts des particuliers de Lannemezan et de Lourdes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire communique à l'assemblée diverses informations :

- De plus en plus d'enfants mangent à la cantine (plus de 50 certains jours), il serait donc utile d'organiser le temps de pause méridienne en deux services.
- Depuis la rentrée scolaire, Monsieur SIMON, professeur des écoles à été remplacé par Mme Stéphanie DENIS qui enseigne aux élèves de CE2, CM1 et CM2.
- Suite à la réunion avec TADD, cabinet d'études chargé du PLU et une personne de la CA TLP, le projet de PLU suit son cours. Il pourrait être voté en conseil communautaire au mois de novembre, et sera suivi par la consultation des services publics durant 3 mois. L'enquête publique sera organisée, dans ce sillage, vers le mois de juin pour une approbation définitive en septembre ou octobre 2020.
- Le permis de construire du parc photovoltaïque est en cours d'instruction, il devrait être accepté fin novembre ou début décembre. Il devra ensuite être instruit par les services de la commission de régulation de l'énergie (CRE). Si tout se déroule sans heurt, l'enquête publique devrait être réalisée en juin 2020.
- La maison d'assistantes maternelles est fermée depuis peu. Un projet de micro-crèches a été déposé à la PMI afin de pallier cette fermeture.
- Une réunion concernant le projet de rocade s'est déroulée en préfecture reprenant les mêmes propositions de déviation qu'en 2004. Force est de constater que le nombre de véhicules qui traverse la commune au quotidien augmente chaque année (6200 en 2018).
- Les concerts prévus à l'église sont tous annulés suite à un différend avec monsieur le curé de Séméac qui s'oppose à ce type de manifestation dans un lieu de culte bien que la teneur du programme lui soit à chaque fois communiquée a priori.
- La compétence « Eau et Assainissement » est transférée à la CA TLP (communauté d'agglomération) au 1^{er} janvier 2020. La station de « Loubéry » étant obsolète, il faut trouver une autre solution (microstation ou assainissement individuel) pour les habitations qui y sont reliées.

Séance levée à 21 heures.